

Département de la Manche



Marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

Annonce légale

Maître d'Ouvrage :

Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Place de la république
Villedieu-les-Poêles
50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Tel : 02 33 61 00 16
Email : dgs@cnavilledieu.fr

Assistant à maître d'ouvrage :

DAMONA
329 route de roche d'Oëtre
Le Bourg
61430 Saint Philbert sur Orne
Email : alexandra.dubreuil@damona.eu

Marché N° : 14/2024

Heure et date limites de réception des offres : **jeudi 30 Janvier 2025 10h**

Objet du marché :

L'étude, objet de la présente consultation, vise à la mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Conditions de la consultation :

Le marché, objet de la présente consultation, est un marché de services passé en **procédure adaptée** soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

L'étude sera effectuée pour le compte de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny désignée ci-après sous l'appellation « Acheteur Public ».

Décomposition en tranches et en lots :

Le présent marché n'est pas alloti.

Le marché comporte deux options :

- Réalisation des conventions de déversement
- Formation théorique et pratique à la réalisation des conventions de déversement

Les options seront intégrées ou non au marché lors de la notification du contrat au candidat retenu.

Nature de l'attributaire :

Le marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique.
- Soit avec des prestataires groupés et solidaires.

En vertu de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

1. Règlement de consultation (RC).
2. Acte d'engagements (AE) :
3. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4. Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
5. Bordereau des prix unitaires (BPU)

Variante au cahier des charges :

Les candidats devront répondre obligatoirement à la base proposée par le cahier des charges.

Aucune variante n'est admise, mais les candidats peuvent apporter des compléments au cahier des charges en les détaillant dans leur mémoire explicatif.

Délai de réalisation :

Le délai cumulé des différentes phases d'étude ne pourra pas dépasser un plafond de **48 mois**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours dans l'acte d'engagement, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Retrait des dossiers :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.coindesarchis.com/>

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par l'Acheteur Public fait foi.

Présentation et remise des offres :

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de titre.

L'Acheteur public impose la transmission des offres par voie électronique et l'adresse de la transmission des documents par voie électronique : <https://www.coindesarchis.com/>

Le détail est présenté dans le règlement de consultation

Ouverture des plis et jugement des offres :

L'Acheteur Public ouvre les enveloppes des candidats et en enregistre le contenu dans toutes les parties essentielles, y compris les pièces jointes.

L'agrément des candidatures sera réalisé au regard des critères suivants :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Le détail est présenté dans le règlement de consultation.

Sur la base des critères énoncés ci-dessous, l'Acheteur Public choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération suivants appliqués sur les notes « valeur technique » et « prix » détaillées ci-dessous.

Jugement :

Note	Coefficient de pondération
Valeur technique (établie à partir du mémoire technique)	60 %
Prix (établie à partir de l'acte d'engagement)	40 %

La notation de la **valeur technique** sera effectuée sur quatre sous chapitres :

Pertinence, clarté et contenu de la proposition technique et notamment l'adéquation globale entre l'offre et le cahier des charges :	55 points
Adéquation entre les moyens prévus et les attendus de l'étude :	15 points
Organisation matérielle et humaine dédiée à l'étude :	10 points
Cohérence du planning proposé :	20 points

Le détail est présenté dans le règlement de consultation.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la remise de leur offre, les candidats devront utiliser la procédure de demande de la plateforme de dématérialisation.

Les questions pourront être posées jusqu'à 10 jours avant la date limite de réception des offres, ce délai permettant à la collectivité de répondre en temps utile à tous les candidats et de modifier, le cas échéant, un détail du dossier de consultation, dans les délais prescrits à l'article 2 – section 2.09 du règlement de consultation.

Négociations :

Une phase de négociation pourra être organisée avec un ou plusieurs candidats suite à l'analyse des offres.

Attribution du marché

Les notifications de rejet de candidature / offre et d'attribution du marché seront effectuées par voie postale

Le détail est présenté dans le règlement de consultation

Instance chargée des procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Caen